AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

224C1421
FR0014000609-FS0589

8 août 2024

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SOLOCAL GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 août 2024, la société GoldenTree Asset Management LP (300 Park Avenue, 21st Floor, New York, NY 100225, Etats-Unis) agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 31 juillet 2024, les seuils de 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société SOLOCAL GROUP et détenir 954 060 811 actions SOLOCAL GROUP représentant autant de droits de vote, soit 2,86% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte des augmentations de capital de la société SOLOCAL GROUP s'inscrivant dans le cadre de la mise en œuvre du plan de sauvegarde financière accélérée modifié de SOLOCAL GROUP arrêté par le Tribunal de commerce de Nanterre le 27 juin 2024[2].

[1] Sur la base d'un capital estimé de 33 316 837 077 actions représentant 33 317 376 596 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[2] Cf. notamment prospectus n°24-264 du 3 juillet 2024, prospectus n°24-196 du 5 juin 2024, document d'exemption en date du 4 juin 2024.